VILLE DE BENFELD

16/03/2026

ARRÊTÉS TEMPORAIRES

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°26/2026

portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la société COLAS France Rue George Besse à 67150 Erstein en date du 4 mars 2026, agissant pour le compte du SDEA

VU l'arrêté 09.2026,

CONSIDERANT que le raccordement des conduites d'eau potable entre la rue d'Huttenheim et la rue du Moulin nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement rue du Moulin,

ARRETE

ARTICLE 1er – Du lundi 23 mars 2026 au jeudi 2 avril 2026 inclus (suivant l'avancement du chantier) le stationnement et la circulation seront interdits rue du Moulin entre le feu de signalisation et l'impasse du Moulin afin de permettre le raccordement de la conduite d'eau potable. *(sauf aux véhicules affectés au chantier, aux riverains et au gestionnaire de la voie).*

ARTICLE 2 – Les riverains sont invités à sortir leurs véhicules en dehors de la zone de chantier avant 7 heures 30. Ils pourront à nouveau accéder à leur propriété après 17 heures.

ARTICLE 3 - Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules

SENS BENFELD – HUTTENHEIM :
rue du Général Leclerc - rue de l'Ancienne Porte - rue du Petit Rempart -rue du Moulin - rue Kullmann - rue du Soleil - Rue du Feldgiessen.

Publié le : 17/03/2026 11:10 (Europe/Paris)
Par : Ville de BENFELD- Service Technique
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/55142

SENS HUTTENHEIM – BENFELD :
rue du Feldgiessen - rue du Soleil -rue Kullmann - rue du Pont Neuf rue du Petit Rempart - rue du Dr Sieffermann -rue du 1er Décembre -rue du Château -rue Rohan -rue de Strasbourg

ARTICLE 4 - Pour faciliter le ramassage des poubelles par le SMICTOM, les riverains sont invités à avancer leurs poubelles comme indiqué :

- Au carrefour rue du Moulin / rue de Sélestat
- Au carrefour rue du Moulin / rue Loucheur

ARTICLE 5 - La signalisation de chantier sera posée, entretenue journellement, sous contrôle des services techniques de la Ville de Benfeld, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 6 - Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires

ARTICLE 7 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 8 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours,
- Monsieur le Directeur du SDEA,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise COLAS
- Monsieur le Directeur du SMICTOM,

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 16 mars 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

VILLE DE BENFELD (Bas-Rhin)

Publié le : 17/03/2026 11:10 (Europe/Paris)
Par : Ville de BENFELD- Service Technique
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/55142